

MISE EN MARCHÉ DU LAIT

Au cours de l'année 2003, plusieurs modifications ont été apportées aux Conventions de mise en marché du lait. Des ajustements relatifs au programme d'innovation, la création d'un programme de dons de lait, l'augmentation des primes relatives à la production de lait biologique, le rehaussement du volume minimal de livraison et plusieurs modifications au programme de contrôle de la qualité du lait sont au nombre de ces changements.

En ce qui concerne le contrôle de la qualité, les normes ont été revues, les montants des pénalités haussés et un mécanisme d'arrêt de cueillette a été implanté pour les fermes contrevenant aux normes de qualité de façon récurrente. Une prime à la qualité sera également versée aux producteurs offrant un lait de meilleure qualité, aussitôt que la moyenne annuelle provinciale du comptage des cellules somatiques sera égale ou inférieure à 250 000 c.s./ml.

En fin d'année, la réduction significative des réquisitions de lait pour la période des fêtes a contraint la Fédération à déposer une demande d'ordonnance à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec afin qu'elle oblige les transformateurs à recevoir les 4,5 millions de litres qui n'avaient pas trouvé preneurs. Une entente est finalement intervenue entre Agropur coopérative et la Fédération, sans que la Régie n'ait eu à trancher.

De nombreux articles des Conventions de mise en marché du lait, qui arrivaient à échéance le 31 juillet 2003, ont été dénoncés par les différents signataires. Les points dénoncés touchent : la garantie d'approvisionnement (principalement classes 2, 3a1, 3b1); la réception du lait sept jours sur sept et le resserrement des conditions d'arrêt d'usine; les règles d'allocation du lait aux usines; la transformation du lait en régions; le volume minimal livré à la classe beurres et poudres à l'automne;

POUR UN MODÈLE ÉQUITABLE DE LA TERRE À LA TABLE

NOTRE MODÈLE AGRICOLE ÉQUITABLE INTRODUIT DANS LE MARCHÉ UNE STABILITÉ QUI CONTRIBUE AU SUCCÈS DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE ET PERMET À DES MILLIERS DE PRODUCTEURS DE GAGNER LEUR VIE DÉCENTMENT, SANS AVOIR RECOURS AUX SUBVENTIONS DE L'ÉTAT.

LA GESTION DE L'OFFRE STABILISE LE REVENU DES AGRICULTEURS ET LEUR OFFRE UNE PLUS JUSTE PART DU DOLLAR DU CONSOMMATEUR, SANS TAXER LE CONTRIBUABLE, TOUT EN ASSURANT DE BONS RENDEMENTS AUX AUTRES MAILLONS DE LA CHAÎNE.



MILK MARKETING

Many changes were made to the Marketing Agreements in 2003. Adjustments relating to the innovation program, the creation of a milk donation program, increases in premiums for organic milk production, an increase in the minimum delivery volume, and several modifications to the milk quality control program were among the changes.

Regarding quality control, quality standards were reviewed, the amount of penalties was increased, and a pickup suspension mechanism was implemented for farms that repeatedly infringe quality standards. Also, a quality premium will be paid to producers who market better-quality milk, as soon as the provincial annual average somatic cell count drops to 250,000 s.c./ml or less.

At year-end, a significant decrease in plant milk requisitions for the Christmas season compelled the Federation to table a petition with the Régie des

FOR A FAIR MODEL FROM THE FARM TO THE TABLE

OUR FAIR AGRICULTURAL MODEL INTRODUCES STABILITY INTO THE MARKET, WHICH CONTRIBUTES TO THE AGRI-FOOD INDUSTRY'S SUCCESS AND ALLOWS THOUSANDS OF PRODUCERS TO EARN A DECENT LIVING WITHOUT RELYING ON GOVERNMENT SUBSIDIES.

SUPPLY MANAGEMENT STABILIZES FARMERS' INCOME AND OFFERS THEM A FAIRER SHARE OF THE CONSUMER DOLLAR, WITHOUT TAXING THE TAXPAYER, WHILE ENSURING GOOD RETURNS TO THE OTHER LINKS IN THE CHAIN.

marchés agricoles et alimentaires du Québec to require processors to receive the 4.5 million litres in circulation. An agreement was finally reached between Agropur cooperative and the Federation without the Régie having to rule on the matter.

The signatories to the Marketing Agreements criticized many articles of the Agreements, which expired on July 31, 2003. The points in dispute concern

guaranteed supply, (mainly Classes 2, 3a1, 3b1); reception of milk every day of the week and tightening of conditions for plant stoppage; plant milk allocation rules; milk processing in regions; the minimum volume for the butter/powder class in the fall; milk quality and the HACCP-based program; bio-security; harmonization of East-West milk prices; the competition clause, and sharing of quota variations.

la qualité du lait et le programme de type HACCP; la biosécurité; l'harmonisation des prix du lait Est-Ouest; la clause de compétitivité; le partage des variations du quota.

Les parties ont entrepris des négociations qui se sont poursuivies jusqu'à la fin du mois de décembre.

RÉPARTITION DES VENTES DE LAIT PAR CLASSE AU QUÉBEC - 2003

Quebec milk sales by class - 2003

Classe Class	% volume % volume	% solides totaux % total solids	% recettes % receipts
1a Laits 3,25 %, 2 %, 1 % et écrémé <i>3.25%, 2%, 1% and skim milk</i>	22,27	19,41	21,71
1b Crèmes <i>Cream</i>	1,33	2,59	3,19
1c Laits aromatisés <i>Flavoured milk</i>	0,48	0,39	0,43
2 Crèmes glacées et yogourts <i>Ice cream and yogurt</i>	4,57	4,09	4,43
3a1 Fromages fins, en grains, frais et cottage <i>Specialty, curd, fresh and cottage cheese</i>	10,08	9,92	10,58
3a2 Fromages mozzarella, brick, colby et farmer <i>Mozzarella, brick, colby and farmer cheese</i>	19,89	18,64	19,57
3b1 Fromage cheddar – régional <i>Cheddar cheese – regional</i>	4,35	4,37	4,62
3b2 Fromage cheddar – gros volume <i>Cheddar cheese – large volume</i>	13,90	14,75	15,70
4a Beurres et poudres <i>Butter and powder</i>	2,74	8,63	10,96
4b Laits condensés <i>Condensed milk</i>	1,92	1,87	1,94
4d Variation d'inventaire, pertes extraordinaires et retour de lait de classe 1a jeté <i>Inventory variation, unusual losses and rejected Class 1a milk returned</i>	0,57	0,51	0,51
4m Produits laitiers en surplus <i>Surplus dairy products</i>	2,60	1,90	0,45
5a Ingrédients de fromage pour la transformation secondaire <i>Cheese ingredients for further processing</i>	3,62	3,48	2,08
5b Autres produits pour la transformation secondaire <i>Other products for further processing</i>	1,64	1,78	1,01
5c Confiserie <i>Confectionery products</i>	2,26	1,84	0,88
5d Exportation <i>Exports</i>	7,78	5,83	1,94
Total	100,00	100,00	100,00



The parties entered into negotiations, which continued until the end of December.